



## > VOS GARANTIES FRAIS DE SANTE

Le total des remboursements de la Mutualité Sociale Agricole (ou Sécurité sociale), de Criá prévoyance et de tout autre organisme complémentaire ne peut excéder le montant des dépenses engagées.

DESIGNATION DES ACTES	Remboursement Régime de base	Remboursement Criá prévoyance	Remboursement total Régime de base+Criá prévoyance
<b>Frais Médicaux</b>			
Consultation et visite (médecin ou spécialiste)	70% BR	30% BR	100% BR
Actes techniques médicaux et actes de chirurgie	70% BR	30% BR	100% BR
Auxiliaires Médicaux, soins infirmiers, massages, pédicure, orthophonistes, orthoptistes,	60% BR	40% BR	100% BR
Sages femmes	70% BR	30% BR	100% BR
Analyses, examens de laboratoire	60% BR	40% BR	100% BR
Radiographie, électroradiologie	70% BR	30% BR	100% BR
Participation forfaitaire sur les actes médicaux lourds			Pris en charge
<b>Transport remboursé par la SS</b>	65%	35%	100% BR
<b>Pharmacie</b>	15 à 100%	Vignette blanche : 35%, bleue : 65%, orange : 85%	100% du TFR
<b>Vaccins</b> sans prise en charge du régime de base	-	40 € par an et par famille	40 € par an et par famille
<b>Frais d'optique</b> Verres, montures, lentilles (y compris jetables) remboursés par la SS	65% BR	390% BR+forfait de 300 € par an et par bénéficiaire	455% BR+forfait de 300 € par an et par bénéficiaire
<b>Frais dentaires</b>			
Soins et honoraires	70% BR	30% BR	100% BR
Prothèses dentaires remboursées par la SS	70% BR	140% BR+forfait de 400 € par an et par bénéficiaire	210% BR+forfait de 400 € par an et par bénéficiaire
Orthodontie remboursée par la SS (enfants)	100% BR	-	100% BR
<b>Appareillage</b>			
Fournitures médicales, pansements, grands et petits appareillages, orthopédie, autres prothèses	de 65% à 100% BR	35% BR	100% BR
<b>Hospitalisation (hors maternité et séjour en maison de repos) et psychiatrie</b>			
<b>Secteur conventionné ou non</b>			
Frais de soins et séjour	de 80% à 100% BR	de 0% à 20% BR	100% BR
Dépassements			150% BR
Chambre particulière			25€ par jour
Forfait hospitalier			Pris en charge
Participation forfaitaire sur les actes médicaux lourds			Pris en charge
<b>Maternité (secteur conventionné ou non)</b>			
Frais de soins et séjour	100% BR	(1)	100% BR
Dépassements d'honoraires et chambre particulière			Forfait de 33,33% du PMSS par bénéficiaire et par maternité
<b>Actes de prévention (conformément aux obligations de prise en charge du contrat responsable)</b>			
Prise en charge de l'intégralité des 7 actes de prévention			100% BR

BR : Base de Remboursement du régime de base (MSA/SS) - TFR : Tarif Forfaitaire de Responsabilité - PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale soit, à titre indicatif, 2 885 € au 01/01/2010.

Prestations effectuées dans le parcours de soins. Les pénalités financières appliquées hors parcours de soins ou en cas de refus d'accès au dossier médical personnel, la participation forfaitaire et les franchises médicales ne donnent pas lieu à remboursement. Une éventuelle diminution de l'indemnisation du régime de base ne sera pas compensée. (1) 0% : Frais actuellement pris en charge par le régime de base SS à 100% de la BR (maternité) si ce n'était plus le cas le remboursement complémentaire de l'Institution couvrirait à hauteur de 100% de la BR